



Refus de signature d'une répartition

Par **xagu**, le **04/01/2014** à **20:04**

Bonjour.

Bien que mon mari(décédé depuis plus de 2 ans) ait été très généreux avec son fils (né d'un premier mariage)et qu'il lui ait donné tous ses biens, celui-ci refuse de signer la répartition établie par le notaire : nous étions mariés sous le régime de la séparation de biens, et mon mari,par testament, souhaitait que, au moment de son décès, ses liquidités soient partagées entre son épouse et son fils.

Malgré des courriers à la Chambre des Notaires, rien n'avance et je dois maintenant "assigner" le co-héritier, afin de "tourner une page"!

Les frais d'assignation pourront-ils lui être imputés ?

Merci de votre réponse.